

Politique de gestion des risques en matière de durabilité

Personnes en charge	Laetitia Challan-Belval, Aloys De Fontaines, Mailys Lesparre
Valideur	Charles Ouaknine (RCCI)
Version	2
Date de la première version	24 mai 2021
Dates de mises à jour	30 mai 2024
Références réglementaires	<ol style="list-style-type: none">1. Article L.533-22-1 du CMF ;2. Article 29 de la loi énergie-climat (« LEC »)3. Décret 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du CMF4. Synthèse SPOT relative au respect des engagements extra-financiers contractuels des SGP de l'AMF5. Règlement 2019/2088 (« SFDR »)6. Règlement délégué (UE) 2022/1288 (« RTS SFDR »)7. Règlement délégué (UE) 2021/1255 modifiant le règlement délégué (UE) n°231/2013 en ce qui concerne les risques en matière de durabilité et les facteurs de durabilité à prendre en compte par les gestionnaires de FIA
Personnes concernées	Equipe ESG, équipe de gestion des investissements cotés et non cotés

1. Objectif

La présente procédure a pour objet d'encadrer la gestion des risques en matière de durabilité par NextStage AM.

2. Principes Généraux

Conformément aux dispositions du règlement SFDR, un risque en matière de durabilité (le(s) « **Risque(s) en matière de Durabilité** ») est défini comme un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« **ESG** ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

NextStage AM attache une grande importance aux dimensions ESG dans son organisation et son fonctionnement. Les valeurs de NextStage AM se fondent sur la culture entrepreneuriale et également sur le respect de l'écosystème, à la fois économique, environnemental et humain. La fidélité à ces valeurs permet de répondre aux défis que posent les mutations technologiques, sociales, sociologiques et environnementales et de se tourner vers les importantes opportunités de création de valeur favorisées par ce contexte.

Ainsi, NextStage AM est convaincue que la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de son activité d'investissement ne constitue pas un challenge à adresser mais plutôt un facteur clé de succès pour permettre de répondre aux défis des mutations technologiques, sociales, et environnementales du 21ème siècle qui s'imposent aux organisations.

Bien adressés, ces enjeux peuvent, en effet, se révéler un levier majeur et fédérateur pour :

- Transformer les entreprises et renforcer la cohésion du capital humain autour d'objectifs qui ont du sens ;
 - Concourir à maîtriser les risques stratégiques et opérationnels des entreprises pour renforcer la robustesse et la résilience des process ; et
- Nourrir des opportunités de développement en réinventant des business models vertueux.

Conformément à la réglementation en vigueur, NextStage AM intègre dans le cadre de son activité, la gestion des risques en matière de durabilité via plusieurs canaux.

3. Mesures opérationnelles

3.1. Des dispositifs encadrant les Risques en matière de Durabilité

3.1.1. Politique d'exclusion

La politique d'exclusion en matière d'investissement est suivie afin d'écartier de façon claire tous les secteurs qui contribuent négativement aux objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD ») ainsi que les entreprises ne respectant pas les 10 principes du pacte mondial des Nations Unies.

NextStage AM a structuré une liste de secteurs à impact négatif sur l'environnement dans lesquels elle interdit tout investissement tels que les activités en lien avec les pesticides, les énergies fossiles, l'expérimentation animale, etc.

La politique d'exclusion exclue également les activités ayant des impacts négatifs sur les Hommes et la santé telles que les activités en lien avec l'armement, la pornographie, les activités dans les régimes oppressifs, etc.

3.1.2. Politique de gestion des controverses

Dans la lignée de son engagement d'investissement responsable, NextStage AM a établi une politique de gestion des controverses que pourraient rencontrer des participations existantes ou potentielles.

La politique de gestion des controverses permet à NextStage AM de rester éloigner autant que possible des entreprises qui ne seraient pas en ligne avec les valeurs ESG de NextStage AM ainsi que d'organiser éventuellement la liquidité de celles qui ne sauraient pas gérer de tels évènements.

3.1.3. Politique de rémunération

La politique de rémunération de NextStage AM prend en compte une gestion des risques saine et effective, particulièrement autour de la prise en considération des risques en matière de durabilité. NextStage AM s'assure ainsi que la structure de rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et qu'elle est liée à la performance ajustée aux risques, au sens du Règlement Disclosure.

Une partie de la rémunération variable des collaborateurs de NextStage AM est conditionnée à l'atteinte de certains objectifs ESG individuels et collectifs mesurés annuellement par NextStage AM.

3.1.4. Intégration de l'ESG dans le processus d'investissement non coté

NextStage AM intègre une approche ESG dans le cadre de ses activités d'investissement dans le non coté, et ce dans les différentes étapes du cycle d'investissement :

3.1.4.1. Phase d'acquisition

Vérifications préliminaires : NextStage AM entame une analyse préliminaire de l'opportunité d'investissement, en lien avec le chief impact officer, en amont d'une éventuelle prise en contact avec les équipes d'entrepreneurs concernés. L'objectif est de vérifier la conformité réglementaire de l'investissement, et également de connaître les enjeux ESG clés inhérents au secteur d'activité et à la situation géographique de l'entreprise cible, puis, dans un troisième temps, d'estimer si ces enjeux sont connus de la cible.

Due diligence ESG : une fois l'analyse préliminaire réalisée avec succès et en général à la suite du 1^{er} comité d'investissement, chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre des audits via une due diligence ESG visant à établir la compatibilité de ladite opportunité avec les critères d'investissement (dont les critères ESG). L'objectif de la due diligence ESG est d'identifier les risques et opportunités ESG inhérents à l'entreprise et à son marché, évaluer son niveau de maturité ESG, appréhender la marge de progrès et les moyens à mettre en œuvre afin de progresser, ainsi que dresser la feuille de route. Cette revue est réalisée, dans la mesure du possible, par un conseil externe dans le cadre des différents audits lancés préalablement à la validation d'une opportunité d'investissement.

Closing : cette étape a pour but de contractualiser le respect de la réglementation de l'engagement pris par l'entreprise dans sa démarche de progrès ESG. Selon les véhicules gérés, cet engagement est formalisé par l'insertion d'une clause ESG ainsi que d'une clause éthique au sein du pacte d'actionnaire et la structuration d'une partie du management package basée sur le respect et l'amélioration des pratiques ESG de l'entreprise, et peut être complété par la définition d'une feuille de route.

3.1.4.2. Phase d'accompagnement

Axe de progrès : l'objectif de NextStage AM est d'engager l'entreprise dans une démarche de progrès ESG et de rendre compte des effets d'une telle démarche en instaurant un *reporting* annuel incluant des critères ESG (voir ci-dessous).

Reporting : NextStage AM initie le management de l'entreprise au *reporting* ESG annuel et sensibilise le management aux 17 thématiques des ODD.

Ordre du jour ESG au Conseil: NextStage AM s'implique systématiquement dans l'avancement du plan d'actions et met les sujets ESG à l'ordre du jour d'au moins un Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration de l'entreprise par an.

Partage de connaissances: NextStage AM met en place des initiatives intra-portefeuille, comme des formations sur les sujets ESG à destination des entreprises, ou des rendez-vous avec l'ensemble des entrepreneurs du portefeuille pour partager les meilleures pratiques ESG.

3.1.4.3. *Phase de cession*

Synthèse de l'accompagnement ESG: lors de la cession, NextStage AM effectue un bilan des progrès réalisés sur les enjeux ESG au cours de la période d'accompagnement. Ce bilan pourrait, si le sujet est matériel ou le nécessite, faire l'objet d'une **vendor due diligence** spécifique.

3.1.5. *Intégration de l'ESG dans le processus d'investissement coté*

Dans le cadre du processus de sélection des titres, NextStage AM réalise une analyse extra-financière portant sur divers sujets ESG, notamment le management (qualité des dirigeants, instruments de motivation, participation au capital, convergence d'intérêts avec les actionnaires, indépendance des administrateurs), la gestion RH (politique de rémunération, association au capital) et le capital immatériel (marques, brevets, parts de marché etc.).

3.1.6. *Les risques associés au changement climatique et à la biodiversité*

Conformément à l'article L533-22-1 du CMF, NextStage AM inclue une information sur les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité dans sa politique de gestion des Risques en matière de Durabilité.

En vue de l'entrée en vigueur de la Loi énergie climat n°2019-1147, qui vient modifier la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 173, NextStage AM se réserve la possibilité de renforcer progressivement la prise en compte des risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans ses pratiques d'investissement.

Depuis 2023, NextStage AM réalise une analyse annuelle dans le cadre de son rapport ESG sur les risques associés au changement climatique (physiques et de transition) qui concernent les sociétés non cotées du portefeuille ; et réalise également une analyse tous les deux ans des risques de biodiversité concernant les sociétés non cotées.

3.2. Une organisation interne permettant la gestion des Risques en matière de Durabilité

3.2.1. Gouvernance et collaborateurs

Parmi les sept associés de NextStage AM, un a la charge de superviser les problématiques ESG. Il porte donc le sujet ESG dans les différentes instances de gouvernance, et dans l'activité quotidienne d'investissement de NextStage AM.

Depuis 2022, NextStage AM a également recruté un *chief impact officer*, dédié aux questions ESG.

NextStage AM dispose également d'un comité ESG qui se réunit périodiquement ou exceptionnellement afin de traiter de sujets ESG. Le comité ESG fait des recommandations au conseil d'administration dans sa fonction de supervision sur les enjeux ESG et peut également définir les enjeux ESG de NextStage AM et de ses participations.

Enfin, le responsable des risques de NextStage AM s'assure du suivi des risques en matière de durabilité.

3.2.2. Participation à des initiatives ESG

NextStage AM participe activement à plusieurs initiatives françaises et internationales directement liées à l'ESG. En participant à ces initiatives, NextStage AM affirme son engagement en faveur des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, et renforce le dialogue et le partage de bonnes pratiques entre investisseurs.

- **Principles for Responsible Investing (signature en 2012)**: tout nouvel investissement réalisé sur le portefeuille non coté s'engage à respecter des clauses ESG. Minoritaire ou majoritaire, NextStage AM apparaît comme un actionnaire de référence auprès de ses participations et dresse un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG de ses participations, via un questionnaire élaboré en interne et soumis aux entreprises.
- **Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance (2014)**: cette charte engage les signataires sur les enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance.
- **Charte d'entrepreneur-investisseur en capital patience (2017)**: la signature de cette charte a été l'occasion pour NextStage AM d'approfondir sa procédure d'intégration ESG dans ses activités sur le non coté. Les objectifs sont multiples :
 - Mettre en œuvre la politique ESG de NextStage AM et appliquer les meilleures pratiques ;
 - Adopter l'intégration ESG comme un outil de gestion et de création de valeur ;
 - Générer de la confiance auprès des parties prenantes de NextStage AM et des entreprises ;

- Engager NextStage AM et ses entreprises dans une démarche d'amélioration continue ;
- Répondre aux attentes des investisseurs et des futurs repreneurs des entreprises.
- **Charte SISTA pour plus de mixité et d'égalité dans l'entrepreneuriat (2019)** : par cette signature, NextStage AM s'engage à accélérer le financement des femmes entrepreneures.
- **Signature de la charte France Invest sur la mixité (2020)** : NextStage AM soutient cette charte visant à favoriser la parité dans le capital-investissement français et dans les entreprises accompagnées.
- **Participation à la Commission ESG de France Invest** : créée en 2013, la Commission ESG regroupe des structures membres qui œuvrent pour l'intégration des enjeux extra-financiers dans les pratiques des sociétés de gestion et dans les pratiques des entreprises qu'elles accompagnent.

3.3. Archivage et publication

Conformément à l'article L533-22-1 du CMF, NextStage AM met à disposition de ses souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Elles y précisent les critères et les méthodologies utilisées ainsi que la façon dont ils sont appliqués. Elles y indiquent comment sont exercés les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix.

La présente procédure est publiée sur le site internet de NextStage AM.